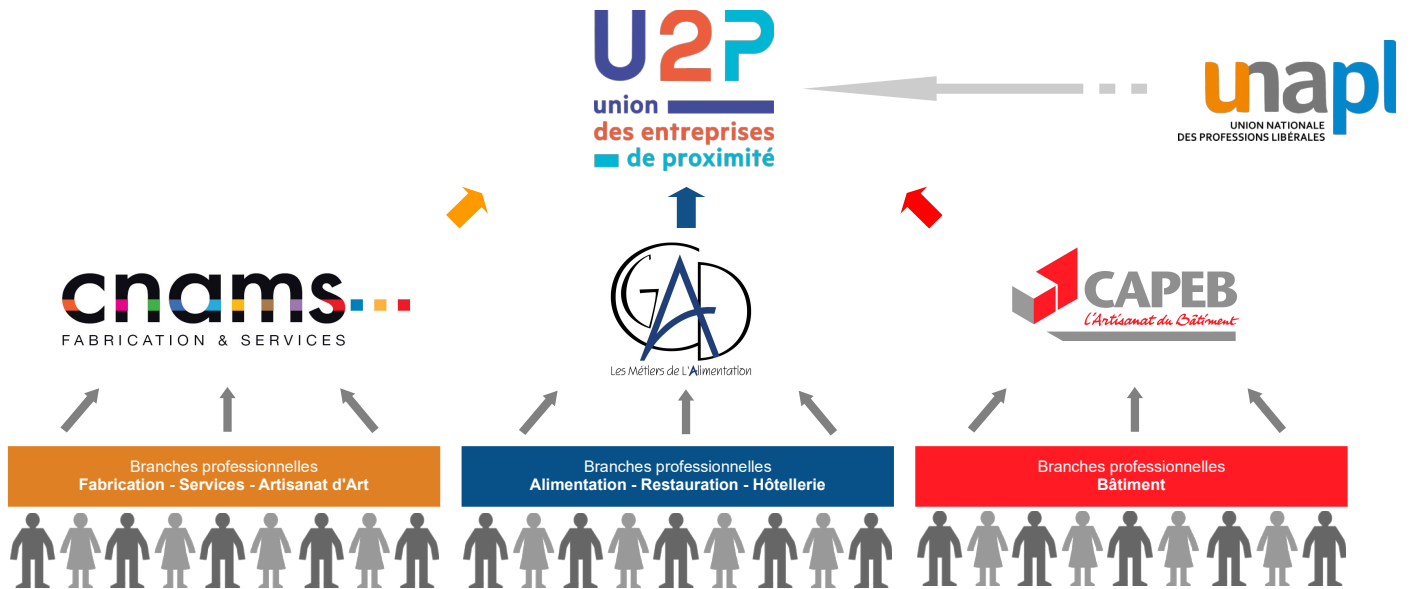


L'ARTISANAT ET SA REPRESENTATION INDEPENDANTE



Le monde artisanal possède une structure représentative libre répartie sur 3 niveaux :

1 - Les organisations professionnelles**, auxquelles les entreprises artisanales d'une même branche professionnelle adhèrent de façon volontaire. Les OP constituent la base et voici leurs champs d'intervention :

- **interlocuteur privilégié** auprès des pouvoirs publics
- **défense** des intérêts collectifs et individuels
- **négociation** des conventions collectives et des accords de branches
- **formation professionnelle** continue
- **promotion** des métiers

Pour accroître leurs possibilités d'action, elles peuvent adhérer à une des trois confédérations citées plus bas.

2 - Les grandes confédérations artisanales ([CNAMS](#), [CAPEB](#), [CGAD](#)) regroupent les branches professionnelles proches et agissent à un niveau plus élevé, en renforçant la voix des OP. Le nombre important d'artisans qu'elles représentent leur confère un poids qui leur permet, par exemple, de mener des actions départementales et régionales ambitieuses (ex : [Art'Avenir](#)), ou de négocier plus efficacement des accompagnements auprès des assemblées élues (Conseils Départementaux et Régionaux, etc...).

Les 3 confédérations ont été membres fondateurs de l'**UPA** (Union Professionnelle Artisanale) devenue **U2P**.

3 - L'U2P* intervient sur des sujets qui concernent l'ensemble de l'Artisanat et des professions libérales (consultation gouvernementale, mise en cause au travers de décisions économiques, paritarisme, représentation nationale, etc...). L'U2P est reconnue comme étant une **organisation représentative**, inscrite dans le Code du Travail. Cela permet à 2,3 M d'entreprises, ainsi regroupées, d'avoir une place de **partenaire social**, au même titre que les autres organisations syndicales patronales ([MEDEF](#), [CPME](#), [FNSEA](#)).

Les entreprises artisanales, aux activités souvent très différentes, sont rattachées à trois grandes familles.

Trois confédérations les représentent aux niveaux départementaux, régionaux et national :

- la **CNAMs** Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services représente à elle seule plus de 50% des entreprises artisanales (Fabrication - Services - Artisanat d'Art)
- la **CAPEB** Confédération de l'Artisanat et de Petites Entreprises du Bâtiment (Bâtiment)
- la **CGAD** Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (Alimentation, Hôtellerie-Restauration)

Dans un souci d'efficacité, ces trois confédérations ont créé en 1975 une entité unitaire de représentation nommée :

***UPA**. Elle est devenue **U2P** en 2017, après que l'UNAPL, qui représente les professions libérales, l'ait rejointe.

Cette grande organisation indépendante est porte-parole de l'ensemble de l'Artisanat et des professions libérales, dont elle exprime le plus grand dénominateur commun au travers d'une voix unique.

Quelle différence entre l'U2P et les Chambres de Métiers ? L'U2P est une organisation patronale libre et indépendante, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État.

****Les organisations professionnelles** se définissent comme des syndicats d'entrepreneurs. Elles sont les interlocutrices directes de leurs **adhérents volontaires** dont elles défendent les intérêts professionnels. Elles sont le plus souvent désignées comme "Fédération patronale" à la CNAMS, "Union Nationale Artisanale" à la CAPEB, ou "Confédération Nationale de branche" à la CGAD.

Voici, comme exemples, quelques organisations représentatives de branches professionnelles adhérentes à la CNAMS :

Coiffure – Esthétique :



Automobile :



Taxis :



Réparation TV / Multimédia / Electroménager :



Métiers de l'ameublement :



Couture :



Fleuristes :



Photographes :



Artisans ruraux :



Ce document a été réalisé par la CNAMS 31 - 18 bis boulevard Lascrosses 31000 Toulouse